

PERSPECTIVES RÉCENTES SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS DES IUT ET DES STS

Par Jean-Luc Pigelet

Qu'il s'agisse du rythme d'entrée dans la vie active, des points d'accès sur le marché du travail, de la correspondance entre le niveau ou la spécialité de formation et le niveau ou la spécialité de l'emploi, tout indique que les IUT comme les STS, dont les effectifs croissent régulièrement, continuent de bénéficier d'une situation relativement privilégiée. Toutefois, les données récentes fournies par l'enquête du CÉREQ de 1987 révèlent l'existence de zones de fragilité, notamment dans certaines spécialités tertiaires, marquées par un accroissement de la précarisation et parfois du chômage, et montrent qu'on est en droit de penser que l'espace professionnel des DUT et des STS est loin d'être stabilisé.

Filières sélectives, ouvertes largement sur la vie professionnelle, les sections de techniciens supérieurs (STS) puis, plus tard, les instituts universitaires de technologie (IUT) ont connu et connaissent aujourd'hui encore un succès que rien ne paraît devoir démentir. Qu'il s'agisse de la probabilité d'obtention du diplôme à l'expiration des études, de celle d'occuper un emploi lors de l'entrée sur le marché de travail, tout indique que ces filières ont une position privilégiée.

Depuis leur création toutefois, et plus précisément depuis les quinze dernières années, le contexte dans lequel se situent les relations entre l'appareil éducatif et le marché du travail mais aussi la nature même de ces relations ont profondément évolué. Certes, la crise économique, et l'une de ses conséquences les plus dramatiques, la montée du chômage, n'ont pas concerné avec une égale intensité l'ensemble des jeunes issus des différentes filières de formation. Si ceux des niveaux inférieurs sont les plus sévèrement touchés par la

dégradation des conditions d'insertion, au point qu'il est légitime de parler, pour certaines catégories du moins, d'un véritable phénomène d'exclusion ou de marginalisation¹, d'autres, notamment ceux qui ont pu prolonger leurs études au-delà du baccalauréat et sortir avec un diplôme de l'enseignement supérieur, ont mieux résisté et apparaissent mieux protégés contre le chômage, ou tout du moins contre le risque de déclassification. Cette constatation pourtant ne doit pas dissimuler que malgré un bilan globalement positif certaines formations supérieures connaissent des problèmes qu'on ne saurait sous-estimer : chômage, précarisation ou sous-classification de l'emploi. Concernant les filières de l'enseignement supérieur court, des voix s'élèvent ici et là qui s'interrogent avec inquiétude sur leur avenir en évoquant les difficultés auxquelles les diplômés de plusieurs

1. M.-C. Combes, S. Zilberman, "Les sorties de l'enseignement secondaire en juin 1986. Deux ans après où en sont-ils ?", CÉREQ-BREF n°37, novembre 1988.

disciplines ou de plusieurs spécialités ont désormais à faire face.

C'est qu'aux conséquences plus ou moins lointaines de la crise sont venues s'ajouter celles des transformations de l'appareil de formation et du système des emplois lui-même.

En quinze années ou plus, l'appareil de formation, et singulièrement l'appareil de formation supérieure, a profondément évolué. La préoccupation plus explicite de mieux s'assurer de débouchés sur le marché du travail qui, à l'époque déjà, n'avait pas été étrangère à la création des instituts universitaires de technologie, a entraîné le remaniement de nombreuses formations traditionnelles ou la création de nouvelles formations dites "professionnalisées" dont la vocation paraît être d'entretenir avec de larges secteurs de la vie économique des relations étroites et privilégiées. Ce fut le cas, entre autres, des maîtrises de sciences et techniques (MST) et, plus récemment,

des diplômés d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) qui entendent dispenser aux jeunes en deux années d'études universitaires une formation directement utilisable sur le marché du travail. Or, cette ouverture plus grande sur la vie active et la diversification des filières ne sont pas sans entraîner des phénomènes de concurrence entre les diplômés de même niveau ou de niveaux différents, et ceci d'autant plus que le nombre des diplômés ne cesse de s'accroître et que les tensions sur le marché du travail ne paraissent guère sur le point de se relâcher durablement.

On ajoutera enfin que les emplois auxquels doivent en principe conduire les formations de l'enseignement supérieur court, mais aussi la position de ces emplois au sein de la structure globale des activités de l'entreprise sont en évolution et que les besoins et les attentes des employeurs se modifient parallèlement aux trans-

L'enquête de 1987

L'enquête du CEREQ de 1987 auprès des diplômés de l'enseignement supérieur court constitue l'un des volets d'une enquête plus vaste menée la même année et à la même date auprès de l'ensemble des sortants diplômés de l'enseignement supérieur de 1984 (1). Elle s'est déroulée par voie postale et a été complétée par une enquête par interviews auprès d'un échantillon de non-répondants à l'enquête postale. Le taux de sondage moyen est de l'ordre d'un tiers et le taux de réponse net est de 61 % (66 % pour les IUT, 54 % pour les STS).

Le présent article porte essentiellement sur l'insertion professionnelle des diplômés sortis en 1984 au terme d'une formation initiale acquise en IUT ou en STS et qui n'ont pas poursuivi d'études dans une autre institution en 1984-1985. C'est dire qu'il ne prend pas en compte une proportion relativement importante de jeunes qui, après l'obtention de leur diplôme, se sont engagés dans d'autres filières de formation. En 1984-1985, en effet, le taux de poursuite d'études à temps plein s'élevait à 33 % parmi les diplômés des IUT et à 20 % parmi ceux des STS.

Il est particulièrement important dans certaines spécialités : en chimie (45 % en IUT), en méca-

que (42 % pour l'option génie mécanique d'IUT, 24 % pour celle du bureau d'études en STS), en finance-comptabilité (36 % en IUT, 31 % en STS), parmi les titulaires enfin d'un BTS de la santé et du service social (43 %).

Les hommes en général poursuivent davantage d'études que les femmes. Celles-ci, toutefois, dans un certain nombre de spécialités tertiaires d'IUT (communication, techniques de commercialisation...), l'emportent au contraire largement sur les hommes.

La poursuite d'études représente un phénomène difficile à interpréter et qui, comme tel, ne saurait être analysé sous toutes ses dimensions dans les limites de cet article. Rappelons cependant qu'elle dépend d'une multiplicité de facteurs dont un certain nombre apparaissent étroitement corrélés : l'origine scolaire (série du baccalauréat) et sociale, le sexe, la spécialité du diplôme, la localisation géographique de l'établissement où a été obtenu le diplôme, les difficultés perçues sur le marché du travail, et notamment les difficultés rencontrées pour accéder à un niveau d'emploi en accord avec celui de la formation (2). Les diplômés originaires des séries scientifiques, et particulièrement de la série C, poursuivent par exemple en beaucoup plus grand nombre des études après l'obtention de leur diplôme.

(1) Certains résultats figurent déjà dans les publications du CEREQ : Alain Charlot, François Pottier, avec la collaboration de Luc Chevalier et de Mireille Dubois, "L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur", *CEREQ-BREF* n°36, octobre 1988 ; et Alain Charlot, François Pottier, "Dix ans d'insertion des diplômés universitaires" in *Formation Emploi* n°25, janvier-mars 1989.

(2) On trouvera à ce sujet pour les IUT et une spécialité donnée (gestion des entreprises et des administrations (GEA)), des précisions intéressantes dans l'article de J.-L. Hermen et F. Bestion, "Le DUT-GEA. Des études à l'emploi" qui figure dans le présent numéro de *Formation Emploi*, p. 37.

formations techniques et organisationnelles. Ceci apparaît d'autant plus vrai pour les techniciens proprement dits dont la place ne se définit pas seulement par rapport aux autres groupes de la catégorie, voire par rapport à la maîtrise, mais aussi par rapport aux ingénieurs et cadres².

Ce bref rappel n'avait d'autre objet que de souligner l'intérêt de l'enquête menée en 1987 par le CÉREQ auprès des diplômés sortis en juin 1984 des instituts universitaires de technologie et des sections de techniciens supérieurs, enquête qui fournit des données récentes susceptibles d'orienter la réflexion ou d'apporter des éléments de réponse aux interrogations ou aux inquiétudes formulées plus haut. En effet, les informations recueillies permettent de dresser un bilan significatif, sinon exhaustif, de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur court. Comment ces derniers accèdent-ils au marché du travail, quel est leur niveau d'embauche, quels emplois, quelles fonctions occupent-ils lors des premiers mois, voire des premières années de leur vie active, quelle est leur situation par rapport à celle de jeunes issus de niveaux immédiatement inférieurs ou au contraire supérieurs, autant de questions auxquelles on s'efforcera d'apporter des éléments de réponse.

L'ACCÈS À L'EMPLOI

Les diplômés de l'enseignement supérieur court accèdent rapidement à leur premier emploi. En moins de six mois, 74 % des titulaires d'un BTS et 65 % des titulaires d'un DUT ont trouvé un emploi. En moins d'un an, ces proportions atteignent respectivement 93 % et 89 %.

Cette rapidité d'accès à l'emploi n'empêche pas un certain phénomène de précarisation du ou des premiers emplois occupés. 53 % seulement des titulaires d'un DUT et 51 % de ceux d'un BTS accèdent directement à un emploi stable. Il est vrai qu'assez rapidement la majorité parvient à se stabiliser : au moment de l'enquête en effet (soit un peu plus de trois ans après l'obtention du diplôme), la proportion d'actifs en possession d'emplois précaires n'excède pas dans l'une ou l'autre filière 20 %. On observera par ailleurs que rapidité d'accès, stabilisation dans l'emploi et durée du chômage sont étroitement corrélées. Ainsi les diplômés des spécialités qui accèdent le plus rapidement au marché

du travail sont également ceux qui éprouvent le moins de difficultés à se stabiliser dès le départ dans leur emploi. Cette règle générale souffre cependant d'exceptions : les titulaires du BTS du groupe "santé, service social", actifs au moment de l'enquête, dont l'entrée dans la vie active s'effectue à un rythme supérieur à la moyenne, occupent en 1987 et pour 41 % d'entre eux des emplois précaires. Le plus souvent toutefois, une moins bonne stabilisation dans l'emploi, une durée de chômage plus élevée (qu'il s'agisse du chômage d'insertion proprement dit ou de la durée totale du chômage sur la période) vont de pair avec des difficultés plus marquées d'accès au marché du travail.

Le rythme d'accès au marché du travail, celui de la stabilisation dans l'emploi ou, plus généralement, la physionomie du processus d'insertion opposent moins chaque filière (IUT, STS) à l'autre qu'au sein de chacune de ces filières les différents groupes de disciplines ou de spécialités.

Les principaux indicateurs

Les conditions de l'insertion professionnelle des jeunes sont repérées par trois indicateurs :

- la durée d'accès au premier emploi ;
- la stabilité du premier emploi occupé ou des emplois ultérieurs ;
- la durée totale de chômage au cours de la période d'insertion professionnelle de juin 1984 à mars 1987.

— Durée d'accès à l'emploi

La durée d'accès à l'emploi mesure l'intervalle de temps entre le dernier diplôme ou concours obtenu en 1984 ou avant l'entrée dans le premier emploi (les emplois de vacances ou les stages liés à la formation ne sont pas considérés comme un emploi), en déduisant les périodes de service national ou d'études à temps plein (pour plus de détails voir *Formation Emploi* n° 18, avril-juin 1987, p. 91).

— Accès à un emploi stable

Le premier emploi occupé peut être stable (contrat à durée non limitée, fonctionnaire...) ou précaire (contrat à durée limitée, intérim, vacataire...).

— Durée de chômage

La précarité éventuelle des premiers emplois peut entraîner un passage plus ou moins important par la recherche d'emploi ; c'est pourquoi on a totalisé les périodes de chômage connues par les jeunes entre juin 1984 et mars 1987.

2. G. de Bonnafos, *Techniciens dans l'entreprise : des identités sociales différentes*, Collection des Études n°45, CÉREQ, décembre 1988.

Certaines formations jouissent d'une situation favorable : rapidité de l'accès au marché du travail et de la stabilisation dans l'emploi, durée faible ou quasi nulle du chômage, qu'il s'agisse du chômage global sur l'ensemble de la période ou de la durée du chômage préalable à l'occupation du premier emploi. C'est le cas pour les formations secondaires de l'électri-

cité et, plus encore, de l'électronique, du génie civil (notamment en STS), du verre-céramique (STS) ; pour les formations tertiaires de l'informatique, de la comptabilité, du secrétariat ou du commerce.

En contraste, la chimie, la biologie (particulièrement l'option biologie appliquée des IUT), le

Tableau 1
Les principaux indicateurs d'insertion professionnelle pour les diplômés des instituts universitaires de technologie

(en %)

Spécialités regroupées d'IUT	Emploi en moins de 6 mois	Emploi en moins d'un an	Accès direct à l'emploi stable	Accès indirect à l'emploi stable	Emploi précaire	Chômage de plus d'un an	Effectifs actifs
Analyse biologique et biochimie	70	96	35	46	20	6,4	362
Industries alimentaires	55	80	31	35	35	11,6	147
Autre biologie appliquée	41	79	31	33	35	20,4	211
S/T Biologie appliquée	59	88	33	40	27	11,5	720
Chimie	54	80	40	28	28	13,5	377
Génie chimique	65	86	46	23	30	15,5	84
Génie civil	61	86	47	29	23	9,8	582
Automatique	69	97	44	27	28	5,6	671
Electronique	66	93	50	31	18	2,7	762
Electrotechnique	80	94	46	30	24	2,7	376
S/T Génie électrique	70	94	47	30	23	3,7	1 809
Génie mécanique	70	88	45	25	29	4,5	1 127
Génie thermique	74	86	44	20	34	8,9	101
Hygiène et sécurité	47	82	58	17	24	15,6	182
Maintenance industrielle	64	85	44	28	22	3,1	67
Mesures physiques	61	83	57	20	22	8,1	638
S/T Secteur secondaire	65	88	46	28	25	7,3	5 687
Finances, comptabilité, GAPMO	62	89	55	31	12	6,3	2 250
Administration personnel	64	88	42	34	22	13,0	494
S/T GEA	62	89	52	32	14	7,5	2 744
Documentation	55	79	30	25	44	23,4	298
Communication	67	88	43	30	26	17,5	243
S/T Carrières de l'information	60	83	36	27	36	20,7	541
Carrières juridiques et judiciaires	58	80	52	22	24	18,3	247
Carrières sociales	62	86	40	22	36	17,2	252
Informatique	80	96	70	21	8	2,3	1 407
Statistiques	56	88	61	24	16	10,6	170
Techniques de commercialisation	61	90	67	19	14	13,7	1 920
Transports logistiques	60	87	66	24	10	6,3	126
S/T Secteur tertiaire	65	90	58	25	16	9,8	7 407
Total	65	89	53	26	20	8,7	13 094

génie thermique, l'hygiène et sécurité, les formations de la documentation, de la communication et du tourisme, les carrières sociales, les carrières juridiques et judiciaires, la santé et le service social ne se trouvent pas dans une position aussi satisfaisante. L'entrée sur le marché du travail s'opère plus lentement (en biologie appliquée 41 % seulement des diplômés ont réussi à trouver un emploi en moins de six mois), l'accès direct à l'emploi stable ne con-

cerne qu'une minorité de jeunes, enfin des proportions relativement importantes de diplômés, qui peuvent atteindre ou dépasser 20 %, ont connu une durée totale de chômage de plus d'un an.

Les femmes, en général, rencontrent beaucoup plus de difficultés que les hommes, celles-ci se traduisent par une plus grande lenteur dans la prise de l'emploi mais aussi par une durée de

Tableau 2
Les principaux indicateurs d'insertion professionnelle pour les diplômés des sections de techniciens supérieurs

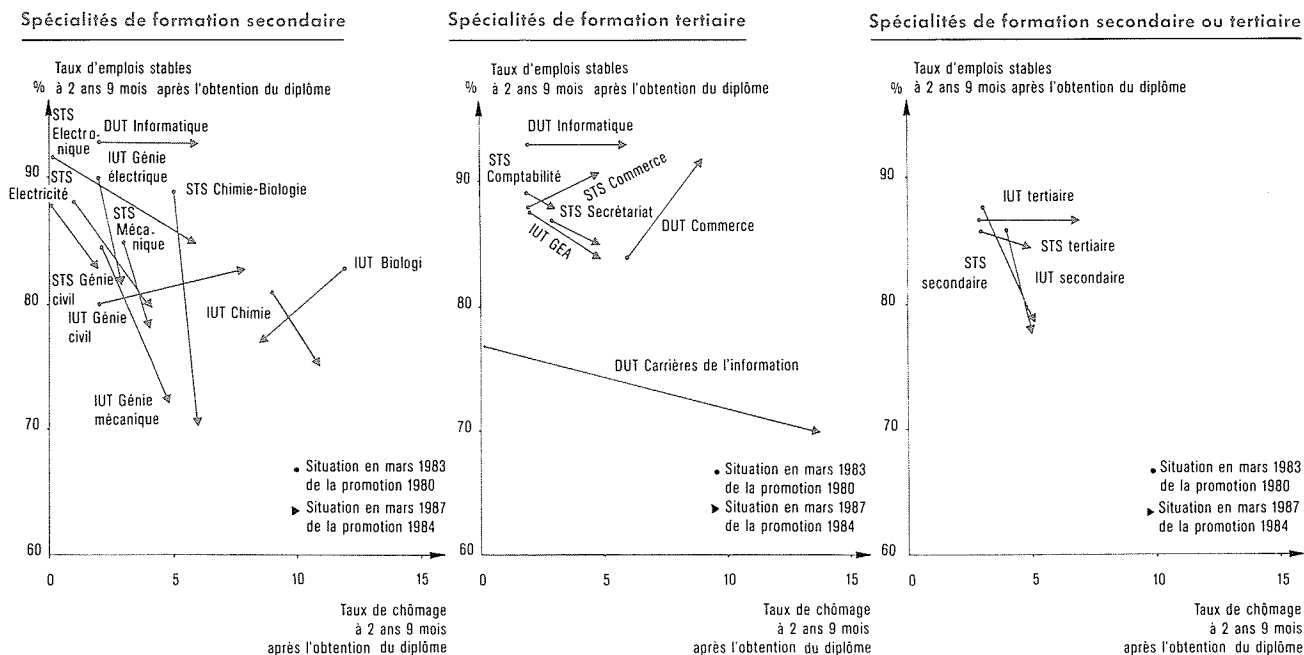
(en %)

Spécialités regroupées de STS	Emploi en moins de six mois	Emploi en moins d'un an	Accès direct à l'emploi stable	Accès indirect à l'emploi stable	Emploi précaire	Chômage de plus d'un an	Effectifs actifs
Mines, génie civil, BTP	79	91	60	22	17	5,0	338
Génie thermique, plomberie	79	88	65	28	8	5,0	80
Fonderie, métallurgie	73	87	44	22	31	8,1	579
Mécanique : bureau d'études	82	93	33	38	27	5,2	464
Mécanique : fabrication mécanique	75	90	44	28	26	3,2	910
Mécanique : automatisme	66	89	52	30	16	2,1	482
Autres mécaniques	85	96	48	24	26	2,3	2 069
S/T Mécanique	76	91	44	31	24	3,3	291
Autre groupe mécanique	87	100	53	28	19	1,4	291
Total groupe mécanique	77	92	45	30	24	3,1	2 360
Electricité	74	94	47	32	21	2,3	1 062
Electronique	78	92	62	18	18	6,3	638
Verre - céramique	87	96	69	31	0	3,5	113
Photo - imprimerie	60	90	42	21	37	21,8	126
Chimie - physique - biologie	62	88	40	33	26	8,9	689
Textile, habillement, cuir, bois	68	87	59	16	23	7,3	164
S/T Secteur secondaire	74	91	48	28	23	5,0	6 149
Organisation du travail	56	87	60	25	15	6,3	207
Secrétariat de direction	74	94	45	39	16	6,0	3 947
Secrétariat trilingue	80	98	53	31	17	3,9	883
S/T Secrétariat	75	95	46	38	16	5,6	4 830
Finances - comptabilité	82	96	61	25	13	3,7	1 854
Informatique	74	94	64	27	9	2,9	591
Commerce	59	90	64	24	11	6,5	1 194
Information - documentation	67	86	47	32	21	14,8	847
Arts	68	89	55	25	15	12,1	140
Santé, service social, arts ménagers	81	96	39	21	41	9,6	602
Hôtellerie, traducteur commercial	79	94	63	27	10	4,6	435
S/T Secteur tertiaire	74	94	53	31	16	6,2	10 700
Total	74	93	51	30	19	5,8	16 849

chômage deux à trois fois supérieure à celle des hommes : 6 % de ces derniers mais 20 % des femmes titulaires d'un DUT de chimie ont connu une durée totale de chômage supérieure à une année. Même constatation pour les carrières sociales ou, en STS, pour les spécialités du tourisme. On notera d'ailleurs que ces écarts ne se limitent pas aux spécialités les plus désavantagées. Parmi les titulaires d'un DUT techniques de commercialisation, la proportion de femmes qui ont connu un chômage de plus d'un an est trois fois supérieure à celle des hommes (23 % contre 7 %). Avec un écart sensiblement moins important il en va de même en STS où

les femmes diplômées d'informatique ou du commerce sont davantage exposées au risque du chômage.

La mise en perspective des données de l'enquête de 1987 avec celles d'une enquête antérieure³ fournit d'autre part de précieuses indications sur l'évolution des conditions d'accès au marché du travail. Entre mars 1983 (date retenue de la précédente enquête pour assurer l'homogénéité des termes de la comparaison) et mars 1987, celles-ci, sans avoir subi de véritables bouleversements, semblent pourtant s'être sensiblement aggravées.



Si l'on considère tout d'abord les taux de chômage aux deux extrémités de la période, on s'aperçoit qu'ils ont connu une augmentation significative, plus marquée cependant pour les jeunes issus des formations tertiaires que pour ceux des formations secondaires. Cette augmentation du reste n'épargne pas les spécialités dont on a souligné plus haut la position privilégiée sur le marché du travail : électricité, électronique, génie civil pour le secondaire ; GEA, informatique, secrétariat, commerce, pour le tertiaire. Certaines spécialités vulnérables, en IUT la biologie, en STS le tourisme, voient au contraire leur situation s'améliorer, sans qu'on puisse encore dire qu'il s'agisse vraiment d'un renversement de conjoncture.

Parallèlement, on observe une tendance plus ou moins accentuée à la précarisation des emplois mais, contrairement à ce qui se produit avec le chômage, cette précarisation touche davantage les jeunes issus des formations secondaires. La montée de la précarisation est particulièrement forte en métallurgie (STS) et en mécanique (IUT). Elle concerne aussi, bien qu'à un moindre degré, la chimie (STS), l'électricité, l'électronique, le génie thermique, les mesures physiques. Tout se passe donc, en définitive, comme si la dégradation des conditions d'insertion prenait

3. Il s'agit ici de la réinterrogation en 1985, au cours d'une enquête dite de cheminement, de jeunes sortis diplômés en 1980 de l'enseignement supérieur court et déjà interrogés en mars 1981 lors d'une enquête d'insertion.

en priorité tantôt la forme de la précarisation — et c'est le cas pour les formations secondaires qui, dans l'ensemble, ont bénéficié et continuent de bénéficier jusqu'à plus ample informé d'une position plus avantageuse sur le marché du travail — tantôt la forme plus extrême du chômage, comme on le voit par l'exemple des formations tertiaires affrontées plus précocement, et pour certaines d'entre elles du moins, à des problèmes d'insertion.

Cette augmentation de la précarisation préfigure-t-elle pour certaines formations jusqu'alors privilégiées un accroissement du chômage ? Si l'on se rapporte à ce qui a été constaté vers le milieu des années 70 pour les sciences de la vie, il semble bien que le risque soit très réel⁴.

On remarquera enfin, pour mieux situer ce bref aperçu d'une évolution, qu'une telle dégradation, bien réelle et qui n'est pas sans soulever quelques inquiétudes pour le futur, se révèle toute relative quand on la compare avec ce que l'on observe aux niveaux inférieurs de sortie du système éducatif.

Il n'est pas sans intérêt de comparer le processus d'insertion des titulaires d'un DUT ou d'un BTS à celui des jeunes sortis d'autres filières et à d'autres niveaux. On s'aperçoit alors que les différences concernent moins le rythme d'accès au marché du travail, rapide dans tous les cas, à partir du niveau IV (baccalauréat) du moins, que celui de la stabilisation dans l'emploi, ou même la durée du chômage subi au cours des premières années. Ainsi, la proportion d'accès direct à l'emploi stable, qui oscille pour les populations concernées par l'enquête entre 40 et 60 %, ne dépasse pas dans le meilleur des cas 40 % chez les jeunes sortis des classes terminales conduisant au baccalauréat ou au brevet de technicien. Il excède au contraire largement 60 % parmi les diplômés de deuxième cycle universitaire, pour atteindre plus de 80 % parmi les titulaires d'un diplôme d'écoles d'ingénieurs ou de commerce. De la même manière, la durée du chômage, inséparable on l'a vu de la précarité des emplois, décroît rapidement avec l'élévation du niveau du diplôme : si 16 % des sortants au niveau IV (avec ou sans le baccalauréat) ont connu une durée totale de chômage de plus d'un an, la proportion n'est plus que de 6 % pour les titulaires d'un BTS, de 9 % pour ceux d'un DUT, d'un diplôme de

deuxième ou troisième cycle universitaire, de 1 ou 2 % pour les jeunes issus des écoles d'ingénieurs ou de commerce.

LES EMPLOIS OCCUPÉS

On rappellera que les emplois occupés peuvent être abordés sous deux angles, ou deux perspectives, en réalité moins opposés que complémentaires : leur niveau et leur contenu. Dans le premier cas, on s'attache en priorité à préciser leur position dans une hiérarchie tout à la fois professionnelle et sociale ; dans le second, on s'efforce de repérer les différents contenus d'activité et de les situer par rapport au réseau des relations fonctionnelles propres aux entreprises où ils se trouvent intégrés. Si cette double approche constitue le noyau de toute problématique en termes de relation formation-emploi, il reste que les instruments d'analyse disponibles, dont on ne contestera pas qu'ils aient connu au cours des années récentes de substantielles améliorations avec, notamment, la mise au point de nouvelles nomenclatures, se révèlent encore, dans un certain nombre de cas, assez mal adaptés à l'objet étudié. Intégrés par exemple dans le sous-ensemble des professions intermédiaires, les emplois de techniciens forment un groupe ou une catégorie dont les contours, les caractéristiques, la spécificité, n'apparaissent pas toujours avec une clarté suffisante. Il y a une vingtaine d'années déjà, P. Lherbier notait que « *s'il est fréquent d'entendre parler "des problèmes des techniciens", du "malaise des techniciens" etc., personne n'est capable de définir avec précision ce que recouvre l'appellation* »⁵. Or, peu s'en faut qu'on ne reprenne à notre compte aujourd'hui l'essentiel d'une telle affirmation. Ces remarques, valables pour les emplois de type industriel, le sont plus encore pour ceux de type tertiaire dont l'évolution rapide, à la fois quantitative et qualitative, rend singulièrement ardue l'analyse. L'extrême variété des situations, l'imprécision des nomenclatures contribuent à renforcer l'impression de flou qui s'impose concernant « *le lien entre niveau d'emploi, niveau de formation, spécialité d'emploi et spécialité de formation* »⁶.

Par souci de clarté, et aussi pour mieux dégager leur spécificité respective, on a choisi

4. F. Pottier, "Les débouchés professionnels en sciences de la nature et de la vie : vers un avenir sombre ?" in *Formation Emploi* n°8, octobre-décembre 1984.

5. P. Lherbier, "Les techniciens, catégorie professionnelle ou socio-professionnelle ?", *Information SIDA*, supplément n°159, mai 1967.

6. F. Audier, J. Rannou, *Contribution à l'analyse de l'évolution de l'emploi, des activités et des formations dans le tertiaire de bureau*, Document de travail n°28, CEREP, avril 1987.

d'analyser séparément les débouchés des formations industrielles et ceux des formations tertiaires.

LES FORMATIONS INDUSTRIELLES

Un peu plus de trois ans après leur sortie de l'appareil scolaire, les diplômés des formations industrielles actifs à l'enquête occupent en majorité (62 % parmi les titulaires d'un BTS, 66 % parmi ceux d'un DUT) des emplois de techniciens, de dessinateurs ou d'agents de maîtrise de type industriel ou, en plus petit nombre (26 % en STS, 23 % en IUT), des emplois, qualifiés par les nouvelles nomenclatures, d'"intermédiaires". Une minorité enfin (autour de 9 %) a été recrutée sur des emplois

d'ouvriers ou d'employés. Au total, ce sont environ 90 % des jeunes diplômés issus de l'une ou l'autre grande filière qui se retrouvent sur des emplois de niveau moyen.

Le groupe des techniciens, des dessinateurs et des agents de maîtrise se partage en plusieurs sous-catégories :

— les techniciens de l'électricité (24 % en IUT, 19 % en STS), qui comprennent d'une part des dessinateurs-projeteurs ou d'études, des techniciens d'études, essais-contrôle en électricité-électronique et d'autre part des techniciens de maintenance ou de dépannage en électricité-électronique ;

— les techniciens de la mécanique (18 % en STS, 8 % en IUT) se subdivisent en dessinateurs-projeteurs ou d'études en construction méca-

Tableau 3
Emplois occupés en 1987 par les jeunes sortis diplômés en 1984 des IUT secondaires

(en %)

Spécialités regroupées Dernier emploi en 1987 ou avant	Spécialités regroupées															Total	
	Analyse biologique et biochimique	Industries alimentaires	Autres biologies appliquées	S/T Biologie appliquée	Chimie	Génie chimique	Génie civil	Automatique	Electronique	Electrotechnique	S/T Génie électrique	Génie mécanique	Génie thermique	Hygiène et sécurité	Maintenance industrielle		Mesures physiques
Cadres supérieurs	—	—	1	—	1	—	6	3	2	—	2	—	3	20	—	4	2
Fonctionnaires moyens	11	7	17	12	4	3	1	5	3	1	4	2	4	8	4	6	5
Enseignants non titulaires et secteur privé	1	3	4	2	6	4	2	7	6	13	8	11	1	2	5	4	6
Dess. techn. étud. électr.	—	—	—	—	1	—	1	21	38	24	28	5	6	—	3	15	12
Techn. maint. dép. électr.	—	1	—	ε	—	1	—	38	28	26	31	3	3	—	41	10	12
Dess. proj. et constr. méca.	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	19	8	—	—	1	4
Techn. méca. et chaudr.	1	—	—	ε	—	—	—	3	—	—	1	14	8	—	2	4	4
Dess. techn. métr. BTP	—	—	1	ε	—	—	35	1	—	4	1	3	14	2	—	1	5
Techn. chimistes, biologistes	20	39	14	22	64	59	—	—	—	—	—	2	3	4	—	13	10
Prép. méth. techn. plan. adm.	—	1	—	ε	—	2	2	6	ε	2	3	12	—	1	9	3	4
Techn. informatique	1	2	3	1	—	—	3	6	4	1	1	7	—	—	5	4	4
Autres techniciens	5	3	8	6	4	3	1	—	3	4	2	1	23	10	—	19	5
Cond. travaux chef de BTP	—	—	—	—	—	—	31	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Autres agents de maîtrise	—	13	—	3	6	11	1	2	5	4	4	2	3	3	7	6	3
S/T Techniciens, agents de maîtrise	27	59	25	32	75	77	74	77	78	65	74	68	68	20	67	76	66
Professions intermédiaires d'entreprise	60	12	40	45	8	10	2	3	8	14	7	7	12	20	3	5	12
S/T Professions intermédiaires	99	81	86	91	93	94	79	92	95	93	93	88	85	50	79	91	89
Employés	1	6	11	5	4	—	10	1	1	—	1	1	2	26	5	3	4
Ouvriers	ε	13	3	4	2	6	5	4	2	7	4	11	10	4	16	2	5
Total	% Effectifs	100 355	100 142	100 201	100 698	100 341	100 71	100 553	100 626	100 711	100 356	100 1 017	100 78	100 168	100 58	100 541	100 5 218

que et chaudronnerie d'une part, en techniciens en mécanique et chaudronnerie d'autre part ;

— les techniciens du bâtiment (entre 7 et 8 %), et il s'agit de dessinateurs-projeteurs ou d'études, de métreurs et des techniciens géomètres, topogaphes, auxquels on ajoutera les conducteurs de travaux et les chefs de chantier ;

— les techniciens chimistes, biologistes et des industries agro-alimentaires, recrutés surtout parmi les titulaires d'un DUT.

Parmi les emplois "intermédiaires", on distinguera les emplois de représentants ou de niveau intermédiaire de la vente et du commerce, des techniciens médicaux (employés ici essentiellement dans les laboratoires d'analyses médicales).

Il existe dans la plupart des cas, pour les diplômés d'IUT comme pour ceux de BTS, une relation étroite entre le niveau et la spécialité de formation et le niveau et la spécialité de l'emploi occupé.

Ainsi les diplômés de l'électronique et de l'électricité se retrouvent-ils par priorité sur des emplois de techniciens dans la spécialité correspondante : la moitié environ comme dessinateurs et techniciens d'études, l'autre moitié comme techniciens de maintenance ou de dépannage. On remarquera cependant que les titulaires d'un DUT travaillent plus souvent que ceux d'un BTS dans le secteur de la construction électrique.

La relation formation-emploi apparaît forte également pour la biologie dont les titulaires

Tableau 4

Emplois occupés en 1987 par les jeunes sortis diplômés en 1984 des STS secondaires

(en %)

Spécialités regroupées Dernier emploi en 1987 ou avant	Mines, génie civil, BTP	Génie thermique, plomberie	Fonderie métallurgique	Mécanique : bureau d'études	Mécanique : fabrication mécanique	Mécanique : automatisation	Autres mécaniques	S/T Mécanique	Autres groupes mécaniques	Total groupes mécaniques	Electricité	Electronique	Verre, céramique	Photo, imprimerie	Chimie, physique, biologie	Textile, habillement, cuir	Total	
	Cadres supérieurs	2	5	—	3	2	1	3	2	—	2	2	5	—	19	2	1	2
Fonctionnaires moyens	2	3	2	2	1	2	8	2	3	2	3	4	—	—	16	5	4	
Enseignants non titulaires et secteur privé	3	—	7	7	12	6	9	9	—	8	9	5	—	4	1	9	6	
Dess. techn. étud. électr.	ε	5	3	1	3	6	3	3	5	3	23	35	—	2	—	—	9	
Techn. maint. dép. électr.	—	—	10	—	1	12	5	4	12	5	21	36	—	2	—	—	10	
Dess. proj. et constr. méca.	2	—	18	58	14	12	6	22	10	21	1	—	—	—	—	—	10	
Tech. méca. et chaudi.	—	2	15	9	17	13	18	15	18	15	3	2	—	—	—	1	8	
Dess. techn. métr. BTP	25	43	5	3	2	—	—	1	5	2	4	—	—	—	—	1	4	
Techn. chimistes, biologistes	—	—	—	1	1	—	—	ε	4	1	1	—	—	2	11	—	2	
Prép. méth. techn. plan. adm.	—	—	8	2	12	18	14	12	1	10	5	1	—	2	1	4	6	
Techn. informatique	—	—	1	1	2	1	2	2	5	2	1	2	—	—	ε	—	1	
Autres techniciens	4	2	4	4	1	4	—	2	2	2	6	3	10	—	2	24	4	
Cond. travaux chef de BTP	35	16	2	1	1	—	—	1	2	1	1	—	—	—	—	1	3	
Autres agents de maîtrise	ε	—	5	1	6	9	10	6	13	7	6	ε	—	—	2	3	5	
S/T Techniciens, agents de maîtrise	76	68	71	82	60	75	58	68	77	69	72	79	10	8	16	34	62	
Professions intermédiaires d'entreprise	7	16	4	5	6	7	2	6	12	7	6	2	88	64	61	33	16	
S/T Professions intermédiaires	88	87	84	96	79	90	77	85	92	86	90	90	98	76	94	81	88	
Employés	4	—	2	—	6	1	4	4	2	3	—	2	2	—	2	11	3	
Ouvriers	6	8	14	1	13	8	16	9	6	9	8	3	—	5	—	7	7	
Total	% Effectifs	100 312	100 77	100 523	100 442	100 865	100 449	100 199	100 1 955	100 276	100 2 231	100 968	100 571	100 109	100 110	100 669	100 157	100 5 727

d'un DUT ou d'un BTS accèdent à des postes de techniciens médicaux (au sein de laboratoires d'analyses médicales), ainsi que pour le génie civil dont les diplômés, recrutés presque à égalité comme dessinateurs ou techniciens d'études et comme conducteurs de travaux ou chefs de chantier, exercent leur activité, pour plus de la moitié d'entre eux, dans le bâtiment et les travaux publics.

On insistera sur la situation particulière des formations de la mécanique. Celles-ci, à l'exception de l'option bureau d'études en STS, massivement orientée vers des emplois de dessinateurs projeteurs ou d'études, se caractérisent par des débouchés plus diversifiés, tant en ce qui concerne les emplois que les secteurs. Par ailleurs, des proportions non négligeables de jeunes issus de ces formations, singulièrement dans certaines options de STS, occupent à l'enquête des emplois d'ouvriers.

Plus encore que les intitulés des emplois, les fonctions assumées par les techniciens sont révélatrices de leur position au sein des entreprises.

Peu de temps après leur entrée sur le marché du travail, les techniciens se répartissent entre quatre grands groupes de fonctions : des fonctions d'études (20 à 22 %), des fonctions d'organisation et de gestion de la production (16 %), des fonctions d'entretien et de maintenance (12 %), enfin des fonctions de contrôle, essai, mesure, réservées plutôt aux titulaires d'un DUT. Un tout petit nombre seulement (entre 3 et 4 %) assument des fonctions directes de fabrication.

Relativement homogène d'un grand type de filière à l'autre, à l'exception comme on vient de le voir du contrôle, essai, mesure, cette répartition varie fortement selon la spécialité de formation et l'emploi occupé. La part des études est importante en électricité, en électronique, en mécanique (option bureau d'études, où elle concerne près des deux tiers des diplômés). Celle de la gestion de la production est très élevée (50 %) dans le génie civil, supérieure à la moyenne en mécanique (option automatisme du BTS). L'entretien est fortement représenté en électricité, en électronique, en automatique. Enfin, le contrôle est surtout exercé par les diplômés de chimie (66 %) ou de biologie (47 % pour ceux de l'option industries alimentaires) issus des IUT.

Les salaires moyens mensuels nets des diplômés, en mars 1987, très semblables d'une grande filière à l'autre, évoluent autour de

6 500 Francs. A l'exception de la biologie, sensiblement moins rémunérée (6 000 Francs), ou des mesures physiques (IUT) et du génie civil (STS) qui atteignent, voire dépassent largement le seuil des 7 000 Francs, on ne repère pas vraiment entre les spécialités d'écarts significatifs.

Cette relative homogénéité des salaires, qu'il s'agisse de la filière ou de la spécialité, s'explique sans doute, en partie du moins, par le fait qu'il s'agit de débutants qui se trouvent, pour hasarder une image, sur une même ligne de départ, et dont, par conséquent, les trajectoires professionnelles n'ont pas eu encore le temps de se différencier.

L'enquête de mars 1987 menée auprès de l'ensemble des jeunes sortis diplômés en 1984 de l'enseignement supérieur montre par ailleurs que les rémunérations des titulaires d'un DUT ou d'un BTS constituent un bloc qui se situe au bas de la hiérarchie, en-dessous notamment de celui formé par ceux qui possèdent une licence ou une maîtrise de lettres, sciences humaines ou sciences de la nature et de la vie (7 200 Francs mensuels).

Pour terminer ce panorama des débouchés des formations industrielles, on comparera leur situation à celle des jeunes sortis au niveau IV de formation avec, plus spécialement, un baccalauréat technologique de type industriel. Alors que les titulaires d'un DUT ou d'un BTS accèdent rapidement dans leur majorité à des emplois intermédiaires (principalement de techniciens industriels), les bacheliers se retrouvent sur des postes d'ouvriers (36 %) ou d'employés (20 %)⁷. Quant à la répartition fonctionnelle, elle se révèle tout aussi contrastée : prééminence des études et de la gestion de la production chez les jeunes de l'enseignement supérieur court, domination de la fabrication, du contrôle et de l'entretien chez les bacheliers.

LES FORMATIONS TERTIAIRES

Pour de nombreuses raisons, dont quelques-unes ont été évoquées plus haut, les emplois tertiaires sont connus avec une précision dans bien des cas peu satisfaisante. La distinction en termes de niveau entre les "employés" proprement dits et les professions qualifiées d'"inter-

7. J.-L. Pigelet, "L'insertion professionnelle des jeunes après le bac" in *Formation Emploi* n°24, octobre-décembre 1988. *Dossier Formation et Emploi : Niveau IV de formation et accès aux emplois industriels*, Collection des études n°13, CEREQ, mars 1985.

Tableau 5
Emplois occupés en 1987 par les jeunes sortis diplômés en 1984 des IUT tertiaires

(en %)

Spécialités regroupées Dernier emploi en 1987 ou avant	Finances comptabilité, GAPMO	Administration personnel	S/T GEA	Documentation	Communication	S/T Carrières de l'information	Carrières juridiques et judiciaires	Carrières sociales	Informatique	Statistique	Techniques de commercialisation	Transports logistiques	Total	
	Cadres supérieurs	5	5	5	37	28	33	3	2	9	9	7	3	8
Fonctionnaires moyens	6	7	6	6	3	4	5	37	4	4	1	3	5	
Enseignants non titulaires et secteur privé	5	4	5	9	7	8	5	4	1	1	7	—	5	
Techniciens	1	—	1	1	2	2	—	—	82	56	2	8	18	
Maîtrise et techniciens des services comptables	12	—	10	—	—	—	2	—	—	1	1	—	4	
Maîtrise et techniciens des services administratifs	1	12	3	—	—	—	6	2	—	2	3	2	2	
Personnel de secrétariat de niveau supérieur	1	5	1	ε	1	ε	2	1	—	—	1	—	1	
Représentants, professions intermédiaires du commerce	2	5	3	1	25	11	5	2	1	1	37	6	12	
Assistants techniques art etc.	—	—	—	—	3	2	—	1	—	—	—	—	ε	
Professions intermédiaires de la banque et assurances	2	4	2	—	2	1	9	—	ε	4	3	—	2	
Autres professions intermédiaires	1	4	2	23	6	16	—	42	1	2	1	40	5	
S/T Professions intermédiaires d'entreprise	19	30	21	24	37	30	24	48	2	10	46	48	26	
S/T Professions intermédiaires	31	41	33	40	49	44	34	89	89	71	56	59	54	
Secrétaires spécialisées	ε	3	1	3	4	3	2	—	—	—	3	2	2	
Secrétaires non spécialisées	2	3	2	3	3	3	11	—	1	—	2	—	2	
Employés des services comptables	47	3	39	1	—	ε	7	—	1	8	3	4	16	
Employés administratifs divers d'entreprise	3	13	5	2	2	2	5	—	—	1	4	4	3	
Employés des banques et assurances	7	18	9	2	3	3	26	1	—	1	9	—	7	
Employés du transport et du tourisme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	ε	19	1	
Agents et hôtesse d'accueil	—	—	—	1	3	2	—	1	—	—	1	2	ε	
Employés du commerce	1	2	1	3	3	3	1	1	—	2	8	—	3	
Autres employés et personnels de service	1	4	1	1	2	2	—	2	—	5	2	1	1	
S/T Employés d'entreprise	61	46	58	17	20	18	53	5	2	17	34	32	35	
Autres emplois	3	8	4	6	3	5	10	4	ε	3	3	6	3	
Total	% Effectifs	100 2 176	100 473	100 2 649	100 287	100 226	100 513	100 231	100 242	100 1 359	100 167	100 1 719	100 116	100 6 996

Tableau 6
Emplois occupés en 1987 par les jeunes sortis diplômés en 1984 des STS tertiaires

(en %)

Spécialités regroupées Dernier emploi en 1987 ou avant	Organisation du travail	Secrétariat de direction	Secrétariat trilingue	Total secrétariat	Finances comptabilité	Informatique	Commerce	Tourisme	Arts	Santé service social	Hôtellerie traducteur commercial	Total	
	Cadres supérieurs	2	—	—	—	4	4	5	ε	11	1	8	2
Fonctionnaires moyens	7	3	2	3	2	5	6	1	4	24	1	4	
Enseignants non titulaires et secteur privé	8	3	2	2	3	2	2	2	6	36	7	5	
Techniciens	53	—	—	—	—	76	2	—	26	—	12	6	
Maîtrise et techniciens des services comptables	—	1	—	1	25	ε	1	—	—	—	2	5	
Maîtrise et techniciens des services administratifs	2	1	2	1	1	1	4	—	—	—	3	1	
Personnel de secrétariat de niveau supérieur	4	16	15	15	—	—	3	1	—	—	7	8	
Représentants, professions intermédiaires du commerce	11	1	4	2	2	3	35	8	5	1	3	6	
Assistants techniques art etc.	—	—	—	—	—	—	—	ε	42	—	—	1	
Professions intermédiaires de la banque et assurances	—	1	—	1	2	1	1	—	—	—	—	1	
Autres professions intermédiaires	—	1	—	1	1	1	4	6	—	32	21	4	
S/T Professions intermédiaires d'entreprise	16	21	21	21	31	6	48	15	47	33	36	26	
S/T Professions intermédiaires	86	27	25	26	36	89	58	18	83	93	56	41	
Secrétaires spécialisées	1	15	34	19	ε	—	4	2	—	1	6	10	
Secrétaires non spécialisées	3	33	30	33	—	ε	4	5	—	—	4	16	
Employés des services comptables	1	4	—	3	51	2	1	2	—	—	3	11	
Employés administratifs divers d'entreprise	3	4	1	3	1	1	5	1	—	—	5	2	
Employés des banques et assurances	—	5	2	4	5	1	12	3	—	—	—	4	
Employés du transport et du tourisme	—	—	1	1	—	—	2	41	—	—	1	4	
Agents et hôtesse d'accueil	—	ε	1	ε	—	—	1	15	1	1	4	2	
Employés du commerce	1	1	—	1	1	1	3	3	1	1	10	1	
Autres employés et personnels de service	ε	1	—	1	ε	ε	1	7	—	—	—	1	
S/T Employés d'entreprise	9	63	69	65	58	5	33	79	3	3	33	51	
Autres emplois	5	10	6	9	2	2	4	2	3	8	2	6	
Total	% Effectifs	100 195	100 3 882	100 883	100 4 765	100 1 802	100 571	100 1 126	100 807	100 121	100 578	100 403	100 10 368

médiales" selon les nouvelles nomenclatures repose sur des critères qui ne sont pas, dans tous les cas, vraiment satisfaisants. En l'absence de données précises et approfondies sur le contenu d'activité, l'étendue des responsabilités, l'environnement organisationnel, il n'est par exemple pas facile de distinguer au sein des emplois de la comptabilité ceux qui peuvent être considérés comme intermédiaires ou de techniciens, et ceux qui se situent au niveau employés. Pour dissiper toute équivoque à cet égard, on rappellera qu'on a choisi de corriger ou de contrôler l'intitulé de l'emploi en confrontant celui-ci à la qualification déclarée par ailleurs par son titulaire.

En mars 1987, les jeunes qui détiennent un DUT ou un BTS de type tertiaire se répartissent entre trois principales catégories d'emplois :

- les employés (51 % en STS, 35 % en IUT) ;
- les professions intermédiaires (41 % en STS, 54 % en IUT) qui comprennent les professions intermédiaires d'entreprise, les techniciens ou agents de maîtrise, les fonctionnaires moyens ainsi que des enseignants non titulaires de niveau moyen ;
- une catégorie "autres" rassemble des emplois de nature hétérogène.

Le groupe des employés comprend essentiellement :

- les secrétaires (spécialisées ou non spécialisées) ;
- les employés des services comptables, aides-comptables ou comptables qui ne bénéficient pas de la classification de techniciens ou d'agents de maîtrise ;
- les employés des banques et des assurances.

Les professions intermédiaires regroupent les personnels de secrétariat de niveau supérieur dont le noyau est constitué par ce qu'on appelle traditionnellement les secrétaires de direction ; les représentants ou professions intermédiaires du commerce (acheteur, personnel d'inspection, de contrôle, d'assistance des magasins de vente, etc.) ; la maîtrise et les techniciens des services comptables classés au niveau technicien ou agent de maîtrise.

Les distorsions observées d'un grand type de filière à l'autre dans la répartition des diplômés entre les catégories d'emploi tiennent en grande partie au poids inégal de certaines formations selon les filières, voire à la présence de formations spécifiques à une seule filière. Ainsi la proportion nettement plus élevée des employés parmi les titulaires d'un BTS (57 % contre 37 %

parmi ceux d'un DUT) doit être rapprochée de l'importance des formations de secrétariat au sein des STS (40 % des diplômés tertiaires). De la même manière, le taux relativement élevé de techniciens parmi les diplômés d'IUT s'explique par le poids des formations de l'informatique qui conduisent massivement vers ce type d'emploi.

Tout comme pour les formations industrielles, on observe une forte correspondance entre la spécialité de la formation et celle de l'emploi occupé. Ainsi les formations de secrétariat, exclusivement féminines et propres à la filière STS, conduisent-elles, dans 67 % des cas, à des emplois de secrétariat. On remarquera du reste qu'à peine un quart de ces emplois se situent au niveau intermédiaire, l'option secrétariat de direction ne bénéficiant, en l'occurrence, d'aucun privilège. Les formations de la comptabilité débouchent sur des emplois de la comptabilité, exercés pour la plus grande partie d'entre eux dans les services (marchands et non marchands) et dans les organismes financiers ou d'assurance. On notera que la relation entre la spécialité de l'emploi et celle de la formation apparaît nettement plus étroite pour les jeunes issus des STS (76 %) que pour ceux qui ont suivi la filière IUT (59 %), les premiers bénéficiant de chances deux fois supérieures d'occuper des postes de niveau maîtrise ou technicien. Les formations de l'information, de la documentation et de la communication (avec lesquelles sont regroupées en STS celles du tourisme), largement féminisées, ont des débouchés très diversifiés selon les filières : les titulaires d'un BTS occupent, pour 78 % d'entre eux, des emplois de niveau employé (emplois du tourisme, de l'accueil ou des transports) ; ceux qui possèdent un DUT accèdent surtout à des emplois de niveau intermédiaire, voire supérieur, de responsables administratifs ou commerciaux du tourisme et des transports, de bibliothécaires et de documentalistes, etc. La probabilité d'accéder à un emploi de technicien dans la spécialité correspondant à celle de la formation se révèle d'autre part très élevée pour les diplômés de l'informatique (82 % pour ceux d'IUT, 75 % pour ceux de STS) où, de surcroît, les hommes prennent un net avantage sur les femmes. Moins de la moitié des jeunes, en revanche, formés dans les spécialités commerciales occupent des emplois du commerce : 45 % en IUT, 38 % en STS. Qu'il s'agisse de la relation entre la spécialité de la formation et celle de l'emploi ou du niveau d'accès sur le marché du travail, l'écart entre les hommes et les femmes, sensible en IUT, atteint en STS des

proportions considérables : 67 % des premiers, mais seulement 48 % des seconds réussissent à accéder à des emplois de niveau intermédiaire.

Les salaires mensuels nets moyens de l'ensemble des diplômés des formations tertiaires oscillent, en mars 1987, de 6 000 à 6 600 Francs environ. Ils sont un peu plus élevés pour ceux qui sortent d'un IUT que pour les titulaires d'un BTS (500 Francs d'écart environ). Certaines formations comme l'informatique, le commerce et, en STS, l'hôtellerie approchent ou atteignent les 7 000 Francs. En revanche celles de la documentation, en IUT des carrières sociales, de la comptabilité, de l'administration personnel, se situent assez nettement en-deçà de la moyenne. Dans la plupart des cas, les hommes bénéficient de rémunérations supérieures à celles des femmes, les écarts les plus importants s'observant parmi les titulaires d'un BTS.

A l'inverse de ce que l'on a constaté pour les emplois de type industriel, la prise en considération de la fonction exercée fournit assez peu d'informations supplémentaires pour la connaissance du contenu de l'activité. Globalement, on indiquera que les diplômés des formations tertiaires exercent d'abord des fonctions qui relèvent plus ou moins directement de ce qu'il est convenu d'appeler le tertiaire de bureau : secrétariat, comptabilité, programmation (57 % pour les jeunes issus d'IUT, 65 % pour ceux issus de STS) et, secondairement, d'autres fonctions (commerciales, sociales, éducatives...), assimilables au tertiaire de service (DUT : 33 %, BTS : 26 %).

La comparaison enfin des emplois occupés par les diplômés d'IUT et de STS avec ceux des bacheliers des séries tertiaires ou même générales, plus délicate à mener en raison des problèmes déjà soulevés de frontières entre les catégories des nomenclatures, montre toutefois que les premiers accèdent en majorité (DUT) ou en proportion importante (BTS) à des emplois de cadres ou de professions intermédiaires alors que les seconds se trouvent relégués sur des postes d'employés.

**

Ces données récentes sur l'insertion, qui mériteraient évidemment d'être complétées et approfondies, inclinent à penser qu'à tout prendre l'enseignement supérieur court demeure fidèle aux missions qui lui ont été assignées lors de sa création. Pour l'essentiel, en effet, les diplômés des IUT et des STS accèdent bien à ces emplois

de niveau intermédiaire auxquels faisaient allusion les textes fondateurs des instituts universitaires de technologie. En dépit de tensions toujours fortes sur le marché du travail, en dépit aussi d'une augmentation régulière de leurs effectifs (plus accentuée il est vrai dans les formations tertiaires et dans les sections de techniciens supérieurs), chacune des deux grandes filières continue de bénéficier d'une position relativement privilégiée sur le marché du travail. Présentant, dans un numéro précédent de cette revue⁸, un premier bilan de l'insertion des jeunes issus des IUT et des STS, on avait insisté sur la capacité de résistance des formations supérieures courtes à la dégradation des conditions d'insertion qui touche beaucoup de jeunes à la sortie du système scolaire. On avait souligné aussi la forte stabilité de la correspondance entre le niveau et la spécialité de la formation et le niveau et la spécialité de l'emploi. Sept ans plus tard, rien n'autorise à remettre fondamentalement en cause de telles constatations. Est-ce à dire pour autant qu'aucun problème ne se pose et que ces formations soient à l'abri de toute menace et de toute interrogation ?

On vient de constater tout au long de ce qui précède que les IUT, pas plus que les STS, ne forment des ensembles parfaitement homogènes. Le jugement globalement positif qui a été formulé à l'égard de ces filières ne doit pas dissimuler que certaines disciplines ou certaines spécialités (tertiaires notamment) rencontrent de vraies difficultés qui ont nom chômage, précarisation, déclassification. Dévoilées déjà lors des précédentes enquêtes, ces difficultés ne sont pas vraiment nouvelles. Sans doute, dans certains cas du moins, tiennent-elles plus à la discipline en question (ainsi la biologie, la chimie) qu'au niveau de formation proprement dit. Reste qu'elles attirent l'attention sur une vulnérabilité qu'il serait imprudent de sous-estimer.

Plus profondément peut-être, et ceci renvoie davantage au moyen, voire au long terme, il semble bien que l'espace professionnel des DUT et des BTS soit loin d'être stabilisé et qu'il demeure dépendant de toute une série d'interrogations concernant les spécialités, les compétences, ou même les filières de mobilité⁹. Les

8. A partir d'une enquête menée en 1981 auprès des sortants de l'année 1980. Cf. J.-L. Pigelet, "L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur court (IUT-STS)" in *Formation Emploi* n°18, avril-juin 1987.

9. R. Guillon, *BTS et DUT industriels. Représentations et pratiques des enseignants et des gestionnaires du personnel*, Collection des études n°28, CEREQ, octobre 1986 et *BTS et DUT tertiaires : quelle professionnalisation ?*, Collection des études n°35, CEREQ, avril 1988.

difficultés en matière de classification, les obstacles à la progression professionnelle rencontrés par les diplômés (lors notamment du passage sur des postes de cadres ou de techniciens supérieurs) posent implicitement un problème de recrutement et, au-delà, d'arbitrage par les employeurs entre plusieurs possibilités et entre plusieurs niveaux de formation : *"certains établissements contingentent ou arrêtent l'embauche des DUT et des BTS"*, les mêmes ou d'autres peuvent aussi *"recruter des diplômés de niveau IV pour les amener progressivement au niveau III et contenir ainsi leur carrière dans*

les classifications de techniciens". Qu'on y ajoute la situation de nombre de diplômés des spécialités tertiaires dont les rapports avec les employés qualifiés d'une part, les cadres gestionnaires d'autre part, sont loin d'être clarifiés, et on comprendra que, sans pour autant méconnaître les atouts et les réussites des filières de l'enseignement supérieur court, il soit pertinent de s'interroger sur leur avenir.

Jean-Luc Pigelet,
CEREQ